

CONDITIONS D'ENTRÉES EN JORDANIE



Le Jordan Tourism Board a officiellement annoncé la suppression du QR code

*Depuis le 1er juin, les ressortissants Français sont cependant invités
à se munir d'un e-visa accessible en quelques clics*

Le Jordan Tourism Board, a annoncé la suppression du QR code mis en place dans le cadre des mesures de lutte anti-COVID. Les ressortissants Français n'ont donc plus besoin de présenter de QR Code ni à l'embarquement ni à l'immigration.

Parallèlement et depuis le 1er juin 2023, le Ministère de l'Intérieur a lancé son e-visa. Cet e-visa d'un montant d'environ 52€ (40JOD) disponible pour les Français est accessible en quelques clics sur le site dédié du [Ministère de l'Intérieur](#) et envoyé par email en quelques jours! L'obtention de celui-ci est **obligatoire** pour tous les voyageurs.

Les détenteurs du Jordan PASS devront indiquer son numéro lors de la demande de visa afin d'être exempté des frais de VISA.

Autres recommandations

E-Visa / Visa : toutes les informations sont à retrouver sur le site internet du Ministère de l'Intérieur : https://moi.gov.jo/EN/Pages/Visa_E_Applications

L'Ambassade du Royaume Hachémite de Jordanie en France n'est plus habilitée à délivrer des visas payants.

Passeport : les voyageurs doivent être en possession d'un passeport valide au minimum 6 mois au jour de l'entrée sur le territoire jordanien.

Jordan Pass : retrouver toutes les informations sur le Jordan Pass et ses conditions d'obtention / d'utilisation sur : <https://jordanpass.jo/>

Pour plus d'informations : visitjordan.com

Représenté en France par **m'NO** Organisation

Elise Boisson, Directrice de Compte
elise.boisson@mno.fr - 06 48 26 44 55



m'NO Organisation

Le Conseil de l'Industrie du Tourisme.
120, rue Jean Jaurès - 92300 Levallois-Perret
info@mno.fr - [Politique de Confidentialité](#)

Cet e-mail a été envoyé à @
[Se Desinscrire.](#)

